

Bienvenue dans le programme « Prix EUROPARC honorant les partenaires de tourisme durable ».

Par ce programme STAR Awards, EUROPARC est bien déterminée à célébrer, défendre et distinguer les efforts et investissements consentis par les acteurs du tourisme pour devenir plus durables et contribuer à entretenir et protéger leur héritage naturel et culturel.

Pour avoir moins d'impact sur l'environnement dans lequel l'entreprise évolue, les partenaires signataires de la Charte s'engagent notamment à travailler aux côtés du parc et à assumer un rôle de soutien au sein de la communauté.

Éligibilité

Si vous êtes une entreprise, de quelque type que ce soit, ou une agence de voyage, et que vous êtes actuellement en partenariat validé avec un espace protégé ou un parc, lui-même récompensé par EUROPARC, vous êtes éligible et pouvez poser votre candidature ! Si vous n'êtes pas sûr d'être éligible, veuillez vous mettre en relation avec votre parc pour plus d'informations.

À propos de votre entreprise et de vous-même

Veillez nous fournir vos coordonnées, ainsi que des renseignements à propos de votre entreprise.

1. Veuillez nous fournir le nom de l'interlocuteur à contacter.
2. Quel poste l'interlocuteur à contacter occupe-t-il ?
3. Veuillez nous fournir votre adresse e-mail.
4. Veuillez nous fournir votre adresse (y compris votre pays).
5. Quel est le nom de votre organisation ?
6. Veuillez nous indiquer le site Web de votre organisation.
7. Veuillez sélectionner ci-dessous les activités principales de votre entreprise (sélectionnez toutes les propositions qui s'appliquent).
 - Hébergement
 - Restauration
 - Guide naturaliste/culturel
 - Prestataire d'activités touristiques
 - Agence de tourisme intérieur
 - Centre éducatif en matière d'environnement
 - Artisanat/produits artisanaux traditionnels
 - Agriculture/fabrication de produits agricoles traditionnels
 - Autre
8. Quel est le nom de l'espace protégé/du parc avec lequel vous collaborez ?
9. Coopérez-vous avec l'espace protégé en vertu du Volet II de la Charte - Partenaires durables ou du Volet III de la Charte – Agences de voyages durables ?

Bâtir ma communauté

Le tourisme a la capacité de promouvoir le développement social en créant des emplois et en générant de l'activité économique. Il peut être un vecteur de paix et de compréhension. Il est également en mesure de **renforcer les communautés**, étant donné que les sites et infrastructures développés pour le tourisme peuvent bénéficier à la population locale, et le tourisme peut servir à réaffirmer sa culture, ses traditions et ses valeurs.

Une entreprise de tourisme durable n'est pas seulement source d'avantages économiques au niveau local : elle est également à l'origine de nombreux avantages sociaux. Pas seulement en fournissant des emplois et en faisant ainsi en sorte que des familles entières puissent rester dans la région, mais en apportant des avantages sociaux par le biais de la prestation des services aux clients. En tant qu'entreprise partenaire signataire de la Charte, **nous voulons démontrer combien vos entreprises contribuent à bâtir votre communauté.**

Emploi

10. Parmi vos employés, combien sont à plein temps/à temps partiel ou saisonniers ?

11. Bénéficiez-vous de mesures d'incitation pour employer des jeunes locaux ?

Héritage culturel et produits locaux

12. Pouvez-vous décrire les activités de votre entreprise qui impliquent de prendre part à la culture locale, à la tradition culinaire, aux produits artisanaux et aux traditions, ou de les interpréter ?

Veillez indiquer les activités culturelles et le rôle que joue votre entreprise dans leur promotion/soutien. De nombreuses entreprises de tourisme durable, de par leurs activités, contribuent à la protection et à la survie de l'héritage culturel et des traditions. Il peut s'agir de participer à un festival, de recourir à l'artisanat et aux produits locaux et de les présenter aux visiteurs.

13. Veuillez indiquer les produits que vous utilisez qui sont issus du commerce équitable ou bio.

Un tourisme qui s'adresse à tous

14. De quelles formules spéciales ou infrastructures disposez-vous pour les visiteurs handicapés* ?

Si les avantages sociaux positifs liés à l'inclusion et à la compréhension sont partagés à plus grande échelle, l'entreprise de tourisme durable peut contribuer en mettant à disposition des activités et formules pour les visiteurs handicapés.

*Il peut s'agir de programmes spéciaux à l'attention de personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux, ou d'un groupe de personnes ayant des besoins sociaux particuliers ou encore de minorités.

Votre implication dans le forum des parties prenantes

10. Faites-vous partie du forum des parties prenantes permanentes de votre parc/destination durable ?

En tant qu'entreprise novice de la Charte, il est essentiel que vous restiez en contact avec le parc et son travail.

- Oui
- Non
- J'ai seulement assisté à certaines réunions
- Non, mais j'aimerais en faire partie
- Autre

11. À quelle fréquence, assistez-vous à des réunions ?

12. Si vous ne faites pas partie du forum des parties prenantes permanentes, comment préservez-vous vos relations avec le parc ?

13. Comment motivez-vous autrui à adopter un style de vie plus durable grâce à l'action de votre entreprise ?

En tant qu'entreprise partenaire/agence de voyage durable, vous devez tâcher de motiver vos clients à devenir plus durables. Cela doit être évident dans chaque message/communication.

Contribution à la conservation

En matière de développement et de gestion du tourisme durable, l'une des priorités fondamentales est la nécessité de protéger l'héritage naturel et culturel de la région et d'améliorer la sensibilisation à ces atouts, leur compréhension et leur appréciation. Nous sommes tous bien plus conscients de la nécessité de préserver et de chérir notre environnement naturel.

Nous nous efforçons d'économiser sur les ressources naturelles en recyclant. Nous soutenons la protection des plantes, oiseaux et animaux. Nous apprécions la sérénité, le grand air et le calme que nous trouvons en pleine nature. Nous vous donnons ici l'opportunité de faire part des actions et activités que vous avez pu soutenir ou entreprendre directement en matière de soutien et de protection des espèces et des habitats.

1. Pouvez-vous nous informer de quand vous avez activement participé à des activités pratiques de conservation ?

Veuillez détailler l'activité, ce qu'elle a impliqué et le nombre de jours de votre participation.

Par exemple, vous avez peut-être fait partie d'une mission de surveillance des espèces, telle qu'une enquête relative aux oiseaux, papillons, plantes ou même espèces envahissantes avec le parc ou pour son compte. Vous avez peut-être pris part à des travaux pratiques de conservation, par exemple, à des nettoyages (rivière, plage, forêts). Ou bien vous avez peut-être géré votre bureau de jardinage d'une manière respectant la faune et compatible avec le paysage du parc.

2. Pouvez-vous nous indiquer si vous avez fait une donation ou accordé un avantage en nature au parc, sponsorisé un événement ou fait un don à une organisation travaillant localement avec le parc, et qui aide à protéger la nature ?

Vous avez peut-être fait une donation au parc, sponsorisé un événement ou fait un don à une organisation travaillant localement avec le parc, et qui aide à protéger la nature.

Il ne s'agit pas forcément d'argent directement. Il peut s'agir d'un avantage en nature, par exemple, fournir de l'aide à un bénévole lors des activités de conservation du parc. Cette aide peut prendre la forme de nourriture, d'un véhicule ou d'un transport.

3. Pouvez-vous nous indiquer les activités de conservation du parc auxquelles vous avez apporté votre soutien ? Pouvez-vous estimer le nombre de jours/d'heures dont votre entreprise a fait don ?

Il ne s'agit pas forcément d'argent directement. Il peut s'agir d'un avantage en nature, par exemple, fournir de l'aide à un bénévole lors des activités de conservation du parc. Cette aide peut prendre la forme de nourriture, d'un véhicule ou d'un transport.

4. S'il y a lieu, quel pourcentage du coût pour le visiteur ou le client fait partie du programme de remboursement qui contribue au travail du parc ?

Si, à la place, vous avez mis en place un programme de remboursement pour les visiteurs, par le biais duquel un certain pourcentage du chiffre d'affaires de votre entreprise est reversé au parc ou à l'organisation qui travaille avec lui.

5. Au total, combien pensez-vous avoir collecté pour financer le travail du parc ?

6. Pour ce faire, votre entreprise a pu mettre en place des programmes/projets/activités qui apportent une contribution directe à la conservation du parc. Pouvez-vous les décrire et indiquer en quoi elles protègent les espèces et les habitats du parc ?

Ces activités peuvent reposer sur du *bénévolat* (définition des projets touristiques mis en place par des communautés à l'attention de clients dans le but de participer activement à la conservation pendant leurs congés) : il peut également s'agir d'activités ponctuelles pendant des vacances ou d'un programme complet de bénévolat, de séjours de conservation ou de tâches organisées au sein d'un séjour.

D'autres activités, telles que prodiguer des informations à propos d'un aspect spécifique de la nature/d'espèces agricoles particulières et le travail consenti par votre entreprise en matière de conservation/préservation de ces ressources peuvent également figurer dans cette réponse (exemple : inclusion dans le menu des restaurants ; événements/discussions avec les clients, etc.)

7. Combien d'invités/d'effectifs ont pris part au programme décrit à la question précédente et pour combien de jours ?

8. Vous êtes une entreprise partenaire de la Charte et vous savez combien votre entreprise fonctionne sur le mode durable. Pouvez-vous nous faire savoir si vous avez de quelque manière que ce soit modifié la nature de votre entreprise afin d'être plus à l'écoute des besoins des espèces et des habitats du parc depuis que vous avez signé la Charte ?

Il peut s'agir par exemple d'éviter que les circuits guidés ne traversent les zones de nidification, de s'occuper du stockage des déchets de manière à ne pas attirer la faune, etc.

Merci de votre candidature !

Vous êtes invité à vous porter candidat dans l'une des autres catégories. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à la page www.europarc.org/star-awards-2019.

Les lauréats seront contactés d'ici à la fin du mois de juillet.

Le vainqueur de chaque catégorie sera alors invité à prendre part à la Cérémonie de remise des prix qui se tiendra au Parlement européen, à Bruxelles, fin novembre/début décembre 2019. (Date à confirmer)

Le lauréat de chaque catégorie sera soumis à un vote public. Le grand gagnant recevra, de même qu'un représentant du parc ou de l'espace protégé avec lequel il est en partenariat, une place gratuite pour assister à la Conférence EUROPARC 2020.